

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/044/ECSS**

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS - Ouverture d'équipements sportifs au grand public -  
Modification de la liste des équipements en libre accès.**

19-33869-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le principe d'ouverture d'équipements sportifs de notre secteur au grand public.

Par délibérations n°14/0749/ECSS du 10 octobre 2014 et n°16/0611/ECSS du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'ouverture d'équipements sportifs au grand public ainsi que la liste et les horaires des équipements sportifs concernés par cette mesure.

Cependant, au vu de la dégradation des équipements qui en découle et des contraintes sécuritaires amplifiées par le contexte général actuel, il convient de retirer l'installation suivante de notre secteur de la liste des équipements sportifs mis en libre accès :

- la piste d'athlétisme du stade de la Pomme le week-end,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N°14/0749/ECSS DU 10 OCTOBRE 2014  
VU LA DELIBERATION N°16/0611/ECSS DU 27 JUIN 2016  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvé l'accès libre du grand public aux équipements sportifs et selon les horaires suivants :

Secteur	Arrondissements	Équipements sportifs	Ouverture lundi au vendredi	Ouverture samedi et dimanche	Adresse
6	11/12	La Pomme (plateau)	12h/14h – 17h30/21h	10h/21h	464, boulevard Mireille Lauze 13011 Marseille
6	11/12	La Pomme (athlétisme)	12h/14h	Pas d'accès libre le week-end	464, boulevard Mireille Lauze 13011 Marseille

**ARTICLE 2** Cette mesure est applicable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**